

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 8 mars 2006

Monsieur Richard Simoneau
Ville de Québec
Division planification et développement
65, rue Sainte-Anne, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 3X5

Objet : **Projet d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur
de Sainte-Foy**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Lors des travaux de sismique réfraction menés en 2002, la firme GPR International inc. a procédé au sautage de charges maximales d'explosifs de 0,75 kg (DQ1.1, annexe 1). Selon des témoignages de résidants du chemin de la Plage-Saint-Laurent, les sautages auraient causé des vibrations importantes dans les fenêtres et des fissures dans des murs de placoplâtre. Or, le dynamitage de la tranchée nécessiterait l'emploi de charges explosives beaucoup plus importantes que celles utilisées en 2002. Pourriez-vous expliquer la procédure générale qui serait utilisée par l'entrepreneur au moment du dynamitage de la tranchée de manière à respecter les limites sécuritaires de vibrations et de surpressions pour les humains (perceptions physique et auditive), les bâtiments, les infrastructures et le poisson ?
2. En référence à la carte A intitulée *Rayon d'influence du dynamitage* (document déposé DA31.1), l'information présentée en superposition (ex. : rayon d'influence du dynamitage, prise d'eau projetée, etc.) est à l'échelle 1 : 5 000 alors que la base cartographique serait à l'échelle 1 : 10 000. Pourriez-vous corriger la carte et la déposer à nouveau ?

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Méthot,
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission